



Point du 19 Mars sur les échanges parfois musclés avec le ministère du transport !

Normalement tous les parkings d'autoroute et de route non concédés doivent être ouverts, comme les sanitaires avec des douches dans les stations-services.

Un certain nombre de parkings et relais routiers doivent rouvrir, pour faire de la vente de plats chaud à emporter mais aussi laisser sanitaires et douches à disposition des routiers.

Certains patrons routiers et entrepôts logistique sont prêts à accueillir les routiers pour leurs commodités personnelle ; normalement le site du ministère du transport doit faire le relais des adresses ;

Les clients du transport routier doivent respecter la loi et les règles en ne traitant pas les routiers comme des pestiférés. Si tel n'était pas le cas, faire remonter l'information sur le site du ministère, ou celui de la fédération qui fera le relais.

Pour la Grande Bretagne, les droits de retrait sont compris par le ministère, mais évidemment pas acceptés. La solution qui se dégage est de charger les remorques à bord des bateaux et trains puis qu'elles soient récupérées à l'arrivée.

Pour la validité des permis de conduire (visite médicale /FCO) un décret doit prolongera ceux-ci d'un minimum de six mois.

En ce qui concerne le chômage partiel pour les routiers, le gouvernement s'engage à comptabiliser les heures d'équivalences.

La RATP doit mettre en place les mêmes dispositions que dans les transports urbains.

Pour le transport de fonds et de valeurs, cela est très compliqué à la vue de la promiscuité des équipages des fourgons blindés, et du problème des caisses des centres forts, due au tri de l'argent. Ce secteur est en grosse tension, avec de fortes probabilités de droit de retrait (2 sites contaminés) ou la réquisition guette.

Sur le transport international = rien. Le virus peut continuer à se promener à travers l'Europe entière !

Sur le transport non essentiel = pour le moment rien, alors que beaucoup de clients et d'industries s'arrêtent !

Si les choses n'évoluent pas dans le bon sens pour les salariés des transports, nous n'aurons pas d'autres choix que d'appuyer sur le bouton STOP dès le lundi 23 mars.

Fait à Toulouse, le 19 mars 2020.

Le Secrétaire Général de la FNTL FO/UNCP,

Patrice CLOS.